

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 20

Titre / REALISATION DE CLAUSES SOCIALES - GUICHET UNIQUE - PROJETS IMMOBILIERS ALMA TERRA ET ALCYONE SUR LE PARC ATLANTECH A LAGORD PAR BOUYGUES IMMOBILIER ET EDEN – ADHESION PONTUELLE

Monsieur SABOURIN Pascal expose que :

La mise en place de clauses sociales dans les marchés contribue à favoriser l'emploi et l'insertion sur le territoire. Le guichet unique clauses sociales piloté depuis 2016 par l'Agglomération s'inscrit dans cette dynamique. En 2020, les promoteurs Bouygues Immobilier et Eden sollicitent un accompagnement par le guichet unique dans le cadre de la réalisation des clauses sociales sur leurs projets immobiliers d'Atlantech Lagord. Cet accompagnement fait l'objet d'une participation financière au guichet unique qu'il convient d'encadrer par voie conventionnelle.

Depuis plusieurs années déjà, la Communauté d'Agglomération (CdA), la Ville de La Rochelle et les bailleurs sociaux Immobilière Atlantic Aménagement et l'Office Public de l'Habitat de l'Agglomération appliquent une politique d'achat socialement responsable avec l'instauration de clauses sociales dans leurs marchés publics. Ces clauses sociales constituent un des dispositifs de lutte contre le chômage en étroite articulation avec le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) de l'Agglomération. En juillet 2016, ces 4 partenaires s'associent, créent un guichet unique, piloté par la CdA. Ils cofinancent le guichet unique et la mission de facilitateur. Ce dernier est un intermédiaire incontournable entre les acheteurs, les entreprises, les organismes et structures de l'insertion ainsi que les publics. Son rôle est notamment d'accompagner et d'assister les maîtres d'ouvrage dans la mise en place des clauses sociales.

Le Port Atlantique a rejoint le guichet unique en 2018 puis Habitat 17 en 2020 dans le cadre du Projet de Renouvellement Urbain (PRU) de Villeneuve-les-Salines.

Le guichet unique clauses sociales a généré sur la période 2016-2020 près de 416 000 heures d'insertion soit 258 ETP (Equivalents Temps Plein). Plus de 700 personnes ont bénéficié d'heures d'insertion, et 91 % d'entre elles résident sur le territoire de la CdA.

En 2020, Bouygues Immobilier et Eden ont souhaité dans le cadre de leurs projets immobiliers respectifs Alma Terra et Alcyone sur Atlantech Lagord, s'engager dans une démarche d'insertion professionnelle via les clauses sociales et adhérer ponctuellement au guichet unique.

L'engagement financier de Bouygues Immobilier s'élève à 3 720 € et celui d'Eden à hauteur de 2 280 € dans le cadre des projets Alma Terra et Alcyone.

Après délibération, le Conseil communautaire décide :

- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions partenariales et tous documents à intervenir.

CES DISPOSITIONS, MISES AUX VOIX, SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES
EXPRIMES

Envoyé en préfecture le 23/06/2021
Reçu en préfecture le 23/06/2021
Affiché le 17/06/2021
ID : 017-241700434-20210610-JUIN_20-DE

Membres en exercice : 82
Nombre de membres présents : 58
Nombre de membres ayant donné procuration : 21
Nombre de votants : 79
Abstentions : 0
Suffrages exprimés : 79
Votes pour : 79
Vote contre : 0

POUR EXTRAIT CONFORME
POUR LE PRÉSIDENT ET PAR DÉLÉGATION
LE CONSEILLER DELEGUE COMMUNAUTAIRE

Pascal SABOURIN

Date de convocation : 04/06/2021

Date de publication : 17/06/2021

Séance du 10 juin 2021 _ Visio - conférence

N° 20

Titre / REALISATION DE CLAUSES SOCIALES - GUICHET UNIQUE - PROJETS IMMOBILIERS ALMA TERRA ET ALCYONE SUR LE PARC ATLANTECH A LAGORD PAR BOUYGUES IMMOBILIER ET EDEN – ADHESION PONTUELLE

Sous la présidence de M. Jean-François FOUNTAINE (Président),

Membres présents :

M. Antoine GRAU, Mme Séverine LACOSTE, M. Roger GERVAIS, M. Gérard BLANCHARD, M. Alain DRAPEAU, Mme Sylvie GUERRY-GAZEAU, M. Bertrand AYRAL, M. Guillaume KRABAL, Mme Mathilde ROUSSEL, Mme Marylise FLEURET-PAGNOUX, M. Stéphane VILLAIN, M. Vincent DEMESTER, Vice-présidents ;

M. Christophe BERTAUD, M. Patrick BOUFFET, M. Philippe CHABRIER, M. Thibaut GUIRAUD, Mme Catherine LEONIDAS, M. Tony LOISEL, M. Marc MAIGNÉ, Mme Marie-Gabrielle NASSIVET, Mme Marie NEDELLEC, M. Jean-Pierre NIVET, M. Didier ROBLIN, M. Pascal SABOURIN, Mme Chantal SUBRA
Conseillers délégués ;

Mme Michèle BABEUF, Mme Elyette BEAUDEAU, Mme Lynda BEAUJEAN, Mme Dorothée BERGER, M. Sébastien BEROT, M. David CARON, Mme Katherine CHIPOFF, M. Franck COUPEAU, M. Pascal DAUNIT, M. Arnaud DE CAMBOURG, Mme Amaël DENIS, Mme Evelyne FERRAND, M. Olivier GAUVIN, M. Didier GESLIN, M. Patrick GIAT, Mme Katia GROSDENIER, M. Didier LARELLE, M. Régis LEBAS, Mme Frédérique LETELLIER, Mme Océane MARIEL, Mme Françoise MÉNÈS, Mme Line MEODE, Mme Marie-Christine MILLAUD, Mme Chantal MURAT, Mme Gwendoline NEVERS, M. Patrick PHILBERT, M. Hervé PINEAU, M. Michel RAPHEL, Mme Eugénie TÊTENOIRE, M. Thierry TOUGERON, Mme Marie-Céline VERGNOLLE et Mme Chantal VETTER, conseillers communautaires.

Membres absents excusés :

M. Vincent COPPOLANI procuration à Mme Catherine LEONIDAS, M. Jean-Luc ALGAY procuration à Mme Marie-Gabrielle NASSIVET et Mme Marie LIGONNIERE procuration à Guillaume KRABAL, Vice-présidents ;

M. David BAUDON procuration Mme Marie-Céline VERGNOLLE, M. Jean-Philippe PLEZ procuration à M. Antoine GRAU et M. Paul-Roland VINCENT procuration à Line MEODE Conseillers délégués ;

M. Tarik AZOUAGH, Mme Catherine BENGUIGUI procuration à M. Jean-François FOUNTAINE, Mme Catherine BORDE-WOHMANN procuration à M. Franck COUPEAU, M. Gérard-François BOURNET procuration à Mme Marie-Christine MILLAUD, Mme Josée BROSSARD procuration à Mme Gwendoline NEVERS, M. Jean-Claude COSSET, Mme Viviane COTTREAU-GONZALEZ procuration à M. Roger GERVAIS, Mme Nadège DESIR, M. Pierre GALERNEAU procuration à Mme Françoise MENES, Dominique GUÉGO procuration à Mme Marie NEDELLEC, Mme Fabienne JARRIAULT procuration à M. Marc MAIGNE, Mme Martine MADELAINE procuration à Mme Chantal MURAT, Mme Martine RENAUD Martine pouvoir à M. Didier GESLIN, Mme Jocelyne ROCHETEAU procuration à M. Tony LOISEL, M. El Abbes SEBBAR procuration à M. Christophe BERTAUD, M. Jean-Marc SOUBESTE procuration à Mme Océane MARIEL, M. Michel TILAUD et Mme Tiffany VRIGNAUD procuration à M. Franck COUPEAU, conseillers communautaires.

Secrétaire de séance : Mme Séverine LACOSTE

**CONVENTION DE PARTENARIAT
GUICHET UNIQUE CLAUSES SOCIALES
SCCV ALCYONE-EDEN PROMOTION**

Entre

La Communauté d'Agglomération de La Rochelle, dont le siège est situé 6 rue Saint Michel - 17000 La Rochelle, représentée par son Président, ou son représentant, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire du 10 juin 2021

Ci-après dénommée « La CdA »

Et

La SCCV ALCYONE- EDEN PROMOTION dont le siège est situé 35 Avenue du Docteur Planet - 17 000 La Rochelle, représentée par Monsieur Tristan RIVET, Directeur Général,

Ci-après dénommée « EDEN PROMOTION »

EXPOSE PREALABLE:

Soucieux d'améliorer l'accès à l'emploi des publics en difficulté d'insertion professionnelle, la Ville de La Rochelle, la Communauté d'agglomération de La Rochelle (CdA), l'Office Public de l'Habitat de l'Agglomération de La Rochelle et Immobilière Atlantic Aménagement et Habitat 17 appliquent une politique d'achat socialement responsable avec l'instauration de clauses sociales dans leurs marchés publics. Ces clauses sociales constituent un des dispositifs de lutte contre le chômage en étroite articulation avec le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) de l'Agglomération

Le guichet unique clauses sociales est piloté depuis 2016 par l'Agglomération. Les partenaires cofinancent le guichet unique et la mission de facilitateur. Le facilitateur est un intermédiaire incontournable entre les acheteurs, les entreprises, les organismes et structures de l'insertion ainsi que les publics. Son rôle est notamment d'accompagner et d'assister les maîtres d'ouvrage dans la mise en place des clauses sociales.

Par un courrier en date du 18 juin 2020, EDEN PROMOTION a manifesté auprès de la CdA (le pilote) sa volonté de réaliser des clauses d'insertion et de faire appel ponctuellement au guichet unique.

CECI EXPOSE, IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet l'adhésion ponctuelle d'EDEN PROMOTION en tant qu'opérateur retenu dans le cadre de l'appel à projets logements du parc bas carbone, engagement à faire ses meilleurs efforts pour respecter une clause d'insertion dans le cadre de la cession du foncier par la CdA. Elle a également pour objet de définir les modalités pratiques et financières du partenariat dans le cadre du projet ALCYONE de Lagord.

Article 2 : Rôle et missions du guichet unique des clauses d'ins

Le guichet unique des clauses sociales est positionné au sein de la Direction de l'Emploi et de l'Enseignement Supérieur de la CdA.

Les membres permanents du guichet unique clauses sociales sont les suivants :

- La CdA (pilote),
- La Ville de La Rochelle,
- l'Office Public de l'Habitat de l'Agglomération de La Rochelle,
- Immobilière Atlantic Aménagement,
- Le Port Atlantique La Rochelle,
- Habitat 17,

De nouveaux membres sont susceptibles d'adhérer au guichet unique de façon permanente ou ponctuelle, sous réserve de l'accord des membres permanents.

Dans le cadre de cette convention, le guichet unique s'engage à assurer les fonctions suivantes :

- Le calcul des heures d'insertion
- La promotion et la communication du dispositif,
- L'information et l'accompagnement des entreprises attributaires dans le cadre de leur obligation d'insertion
- L'interface entre les acteurs de l'emploi pour l'identification des publics
- L'évaluation et le suivi des heures d'insertion réalisées sur l'opération Alma Terra

Article 3 : Rôle d'EDEN PROMOTION

EDEN PROMOTION s'engage à transmettre l'ensemble des éléments nécessaires à la mise en œuvre des clauses d'insertion. Il associe la chargée de relations clauses sociales du PLIE aux réunions de chantiers.

Article 4 : Engagement financier

L'engagement financier de la SCCV ALCYONE s'élève à 2 280 € et concerne uniquement le suivi des heures d'insertion du projet ALCYONE de Lagord.

Article 5 : Durée

La présente convention est conclue pour la période des travaux du projet immobilier ALCYONE et prendra fin lors de l'achèvement des travaux.

Article 6 : Litiges

En cas de divergence résultant de l'application de la présente convention, une tentative de conciliation devra être recherchée par les parties, avec application du principe du droit, pour chacune d'elles, à faire valoir ses observations.

Si cette conciliation échoue, le différend pourra être porté devant les juridictions.

Le tribunal administratif de Poitiers, en ce cas, sera le tribunal compétent

Article 7 : Assurances et responsabilités

Dans le cadre de l'exécution de leurs marchés, chaque membre s'engage à supporter toutes les conséquences pouvant résulter de la conduite des prestations.

La responsabilité de la CdA, ou du dispositif guichet unique en général, ne pourra en aucun cas être engagée, et notamment à l'occasion d'un recours dirigé contre un marché et relatif aux clauses d'insertion.

Article 8 : Election de domicile

Pour l'exécution des présentes, les parties font élection de domicile :

- ✓ La CDA de La Rochelle : 6, rue Saint Michel - CS 41287 - 17086 La Rochelle Cedex 02
- ✓ SCCV ALCYON : 35 Avenue du Docteur Planet - 17 000 La Rochelle

Fait à La Rochelle en deux exemplaires, le

<p>Pour la Communauté d'Agglomération de La Rochelle</p> <p>Pour le Président et par délégation, Le Conseiller Communautaire Délégué</p> <p>Monsieur Pascal SABOURIN</p>	<p>Pour SCCV ALCYONE</p> <p>Directeur Général</p> <p>Monsieur Tristan RIVET</p>
--	---

**CONVENTION DE PARTENARIAT
GUICHET UNIQUE CLAUSES SOCIALES
BOUYGUES IMMOBILIER- ALMA TERRA LAGORD ILOT 4A**

Entre

La Communauté d'Agglomération de La Rochelle, dont le siège est situé 6 rue Saint Michel - 17000 La Rochelle, représentée par son Président, ou son représentant, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire du 10 juin 2021

Ci-après dénommée « La CdA

Et

La société dénommée BOUYGUES IMMOBILIER, société anonyme par actions simplifiée au capital de 138 577 320 €uro, dont le siège social est à Issy les Moulineaux (92130), 3 Boulevard Gallieni, identifiée sous le N° 562.091.546 et immatriculée au RCS de Nanterre,

Représentée par Soizic BESNARD, agissant en qualité de Manager de Projets agence Vendée Sud Charentes, demeurant 23 rue du Dr Schweitzer 17000 LA ROCHELLE, dûment habilitée aux présentes,

Ci-après dénommée « Bouygues Immobilier »

EXPOSE PREALABLE:

Soucieux d'améliorer l'accès à l'emploi des publics en difficulté d'insertion professionnelle, la Ville de La Rochelle, la Communauté d'agglomération de La Rochelle (CdA), l'Office Public de l'Habitat de l'Agglomération de La Rochelle et Immobilière Atlantic Aménagement et Habitat 17 appliquent une politique d'achat socialement responsable avec l'instauration de clauses sociales dans leurs marchés publics. Ces clauses sociales constituent un des dispositifs de lutte contre le chômage en étroite articulation avec le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) de l'Agglomération

Le guichet unique clauses sociales est piloté depuis 2016 par l'Agglomération. Les partenaires cofinancent le guichet unique et la mission de facilitateur. Le facilitateur est un intermédiaire incontournable entre les acheteurs, les entreprises, les organismes et structures de l'insertion ainsi que les publics. Son rôle est notamment d'accompagner et d'assister les maîtres d'ouvrage dans la mise en place des clauses sociales.

Par un courrier en date du 18 juin 2020, Bouygues Immobilier a manifesté auprès de la CdA (le pilote) sa volonté de réaliser des clauses d'insertion et de faire appel ponctuellement au guichet unique.

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet l'adhésion ponctuelle de Bouygues immobilier en tant qu'opérateur retenu dans le cadre de l'appel à projets logements ilot A4 du parc bas carbone ATLANTECH, engagement à faire ses meilleurs efforts pour respecter une clause d'insertion dans le cadre de la cession du foncier par la CdA. Elle a également pour objet de définir les modalités pratiques et financières du partenariat dans le cadre du projet Alma Terra de Lagord.

Article 2 : Rôle et missions du guichet unique des clauses d'insertion

Le guichet unique des clauses sociales est positionné au sein de la Direction de l'Emploi et de l'Enseignement Supérieur de la CdA.

Les membres permanents du guichet unique clauses sociales sont les suivants :

- La CdA (pilote),
- La Ville de La Rochelle,
- l'Office Public de l'Habitat de l'Agglomération de La Rochelle,
- Immobilière Atlantic Aménagement,
- Le Port Atlantique La Rochelle,
- Habitat 17,

De nouveaux membres sont susceptibles d'adhérer au guichet unique de façon permanente ou ponctuelle, sous réserve de l'accord des membres permanents.

Dans le cadre de cette convention, le guichet unique s'engage à assurer les fonctions suivantes :

- Le calcul des heures d'insertion
- La promotion et la communication du dispositif,
- L'information et l'accompagnement des entreprises attributaires dans le cadre de leur obligation d'insertion
- L'interface entre les acteurs de l'emploi pour l'identification des publics
- L'évaluation et le suivi des heures d'insertion réalisées sur l'opération Alma Terra

Article 3 : Rôle de Bouygues Immobilier

Bouygues Immobilier s'engage à transmettre l'ensemble des éléments nécessaires à la mise en œuvre des clauses d'insertion. Il associe la chargée de relations clauses sociales du PLIE aux réunions de chantiers.

Article 4 : Engagement financier

L'engagement financier de Bouygues immobilier s'élève à 3 720 € et concerne uniquement le suivi des heures d'insertion du projet Alma Terra.

Article 5 : Durée

La présente convention est conclue pour la période des travaux du Terra et prendra fin lors de l'achèvement des travaux.

Envoyé en préfecture le 23/06/2021
Reçu en préfecture le 23/06/2021
Affiché le 17/06/2021
ID : 017-241700434-20210610-JUIN_20-DE

Article 6 : Litiges

En cas de divergence résultant de l'application de la présente convention, une tentative de conciliation devra être recherchée par les parties, avec application du principe du droit, pour chacune d'elles, à faire valoir ses observations.

Si cette conciliation échoue, le différend pourra être porté devant les juridictions.

Le tribunal administratif de Poitiers, en ce cas, sera le tribunal compétent

Article 7 : Assurances et responsabilités

Dans le cadre de l'exécution de leurs marchés, chaque membre s'engage à supporter toutes les conséquences pouvant résulter de la conduite des prestations.

La responsabilité de la CdA, ou du dispositif guichet unique en général, ne pourra en aucun cas être engagée, et notamment à l'occasion d'un recours dirigé contre un marché et relatif aux clauses d'insertion.

Article 8 : Election de domicile

Pour l'exécution des présentes, les parties font élection de domicile :

- ✓ La CDA de La Rochelle : 6, rue Saint Michel - CS 41287 - 17086 La Rochelle Cedex 02
- ✓ BOUYGUES IMMOBILIER Agence Vendée Sud-Charentes- 23 rue du Docteur Schweitzer- 17000 La Rochelle

Fait à La Rochelle en deux exemplaires, le

<p>Pour la Communauté d'Agglomération de La Rochelle</p> <p>Pour le Président et par délégation, Le Conseiller Communautaire Délégué</p> <p>Monsieur Pascal SABOURIN</p>	<p>Pour Bouygues Immobilier</p> <p>Manager de projets</p> <p>Madame Soizic BESNARD</p>
--	--